



Département du Rhône



# P.L.U. DIÈME

## ANNEXE 2: ANNEXE SANITAIRE

P.L.U arrêté le : 13 Octobre 2017

P.L.U approuvé le :



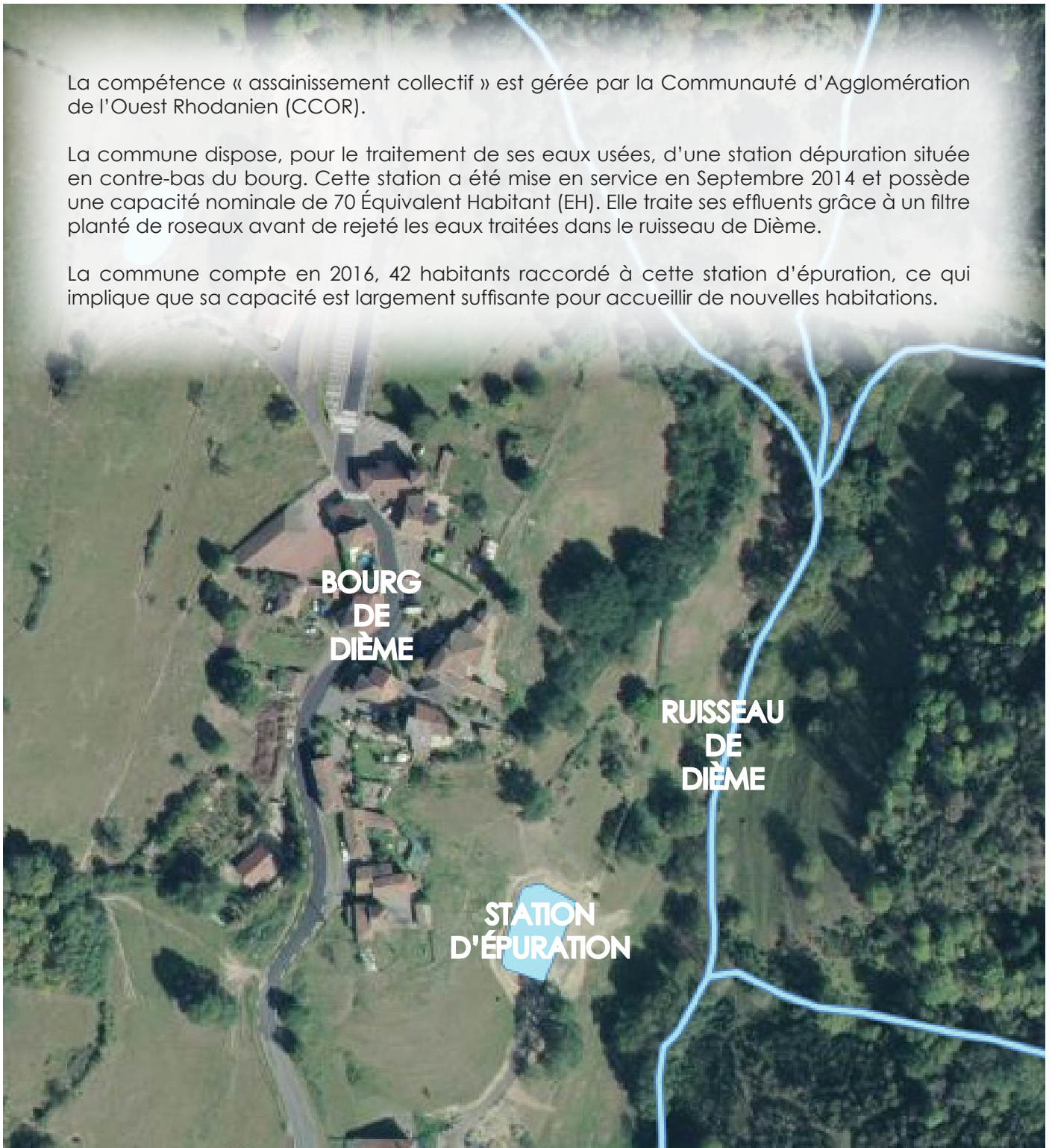
Bureau d'études OXYRIA  
Le Plat Coupy  
42270 FOURNEAUX  
[www.oxyria.fr](http://www.oxyria.fr)



La compétence « assainissement collectif » est gérée par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (CCOR).

La commune dispose, pour le traitement de ses eaux usées, d'une station d'épuration située en contre-bas du bourg. Cette station a été mise en service en Septembre 2014 et possède une capacité nominale de 70 Équivalent Habitant (EH). Elle traite ses effluents grâce à un filtre planté de roseaux avant de rejeter les eaux traitées dans le ruisseau de Dième.

La commune compte en 2016, 42 habitants raccordé à cette station d'épuration, ce qui implique que sa capacité est largement suffisante pour accueillir de nouvelles habitations.



## 1-2 Assainissement non collectif

La commune de Dième est adhérente à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) opérationnel. On dénombre 158 habitants disposant d'un système d'assainissement non collectif, il s'agit des logements situés hors bourg.

Le choix de la filière d'assainissement autonome dépend de plusieurs paramètres:

- Les caractéristiques des foyers (nombre d'occupants, rejets produits), installations existantes ;
- Les contraintes de mise en place d'une installation individuelle sur le terrain disponible à hauteur de l'habitation ;
- Les caractéristiques des sols et du milieu naturel récepteur qui vont déterminer le dispositif technique d'assainissement.

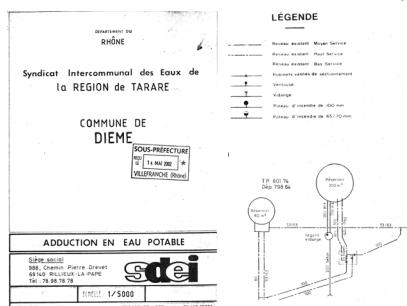
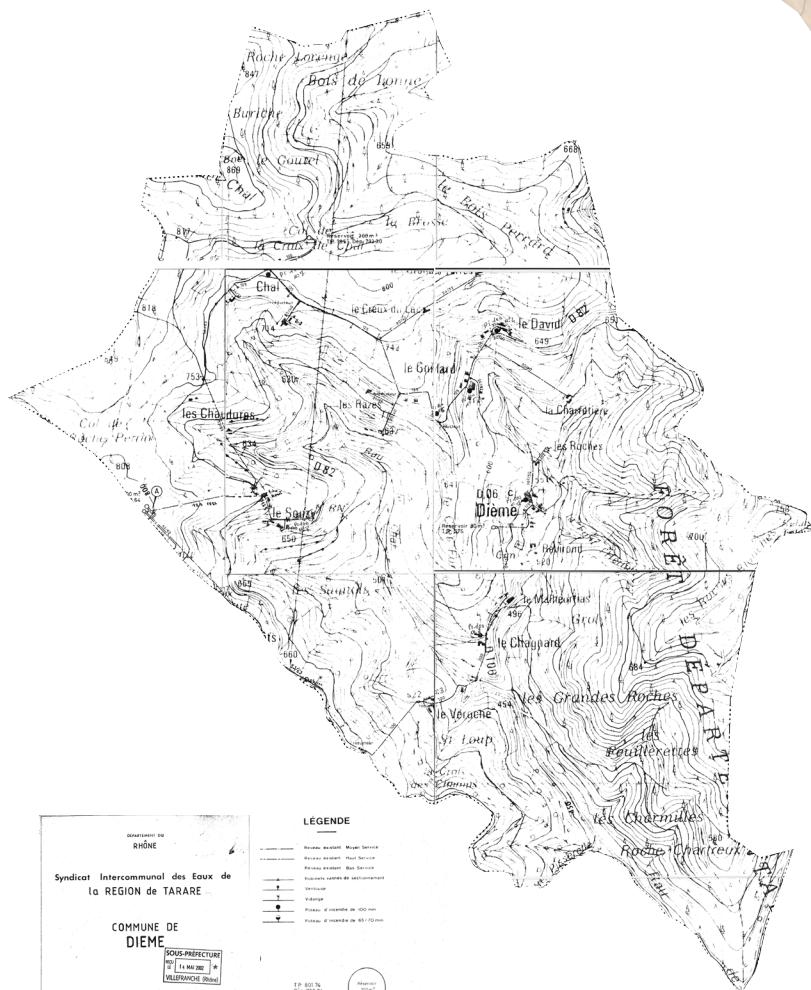
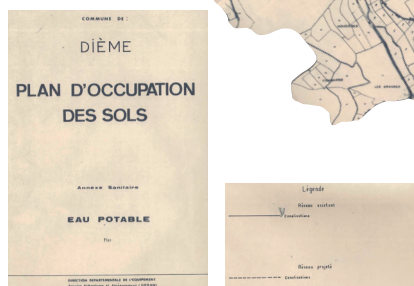
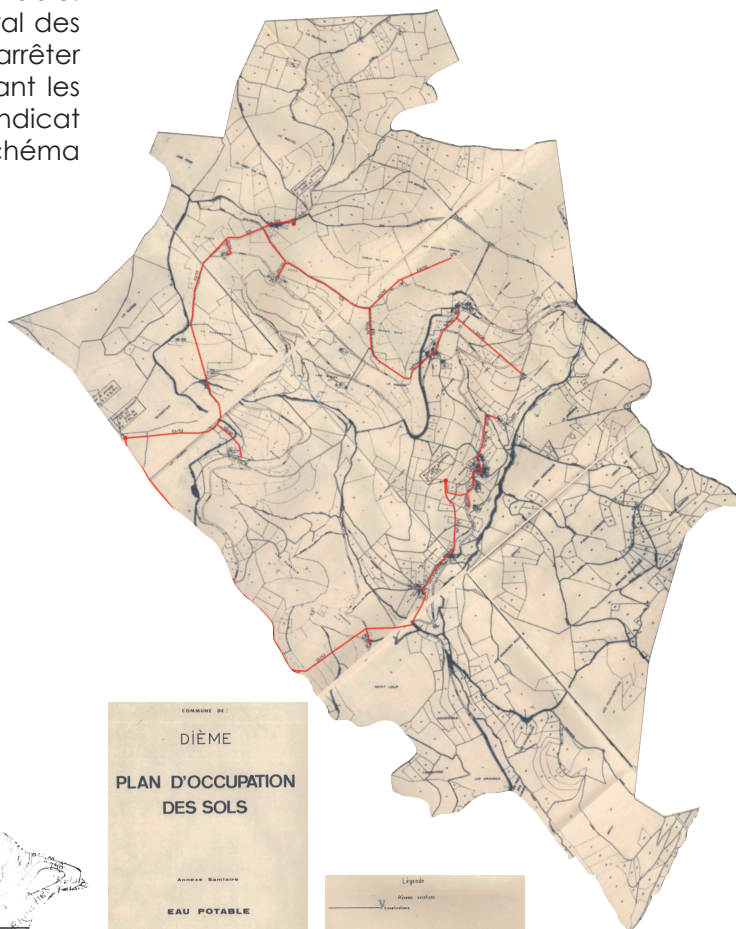
Type de sol	Aptitude à l'assainissement non-collectif	Filières préconisées	Secteurs
Sols sablo graveleux, arènes granitiques	Favorable à envisageable	Tranchées filtrantes	Domaine Bayon – Pannetier ; Treillard, Gandelière, Picamaud, Tourzy pour partie, Bertalière, les Sablons, Villoson-Chez Martel partie ouest
	Assez à peu favorable	Filtres à sable verticaux drainés ou non	La Grenouille, Noyère, Allée des Soupirs, Gatheron, Berger, la Maladière, la Pierrière, la Valette, Chez Fournier, la Courtine, la gare, la Croix, Bel Air
Sols argileux épais	Défavorable à inapte	Filtres à sable verticaux drainés	Les Grands Martins-Prunière-le Pont, Pradines – les Joberts, Garnat, les Amiots, le Dard, Chez Mandat, Chez Durier, Chez Briquette, la Tuilerie, Tremblay, Pétillat, l'Ardoise, Chez Brisson, Maisonneuve, Corée, Gros Buisson, Chaussère, Domaine Bouchamp, Grisolin, la Frairie, le Tafret, Tourzy pour partie, la Vergnière, Villoson-Chez Martel partie est

## 2 - Adduction en Eau Potable (AEP):

La commune de Dième a transféré sa compétence en eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tarare (SIE RT). Ce syndicat a confié la gestion de son service d'eau potable à la société Lyonnaise des Eaux par un contrat d'affermage prenant effet au 01/04/2009 et se terminant au 31/03/2021. Le Syndicat est alimenté principalement par un achat d'eau au Syndicat Mixte d'Eau Potable de Saône-Turdine complété par un achat d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et par les sources de Vallorgues, situées sur la commune de Joux.

La ressource en eau bénéficie de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 18 octobre 2011. L'eau provenant des puits du Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine est issue de la nappe alluviale de la Saône sur les communes d'Ambérieux et de Quincieux et dans une moindre mesure du puits du Divin situé sur la commune de Anse. Avant distribution, l'eau subit un traitement de démanganisation et de désinfection au chlore.

Le Syndicat intercommunal des Eaux du Pays de Tarare a réalisé un schéma directeur d'eau potable en 2011 mais n'a pas réalisé de schéma de distribution d'eau potable. Conformément à l'article L 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes doivent arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Le Syndicat Mixte de production de Saône Turdine a finalisé son schéma directeur d'eau potable en 2014.



### + Captages

Le territoire de la commune n'est pas concerné par des périmètres de protection des captages. La ressource en eau du Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine bénéficie de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 18 octobre 2011. Ces captages ont été identifiés comme prioritaires et font l'objet d'une définition d'une zone de protection de leur aire d'alimentation par arrêté préfectoral 4 janvier 2012. Un programme d'actions visant à réduire les pressions polluantes est en cours de réalisation. (Arrêté Préfectoral du 14 mai 2014).





## 5 - Traitement des déchets

Le P.L.U. comporte « une annexe, qui à titre informatif, comprend les schémas des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le stockage et le traitement des déchets ». L'objectif est de répondre aux impératifs de protection de l'environnement.

### Collecte des ordures ménagères et déchets

La commune de Dième est concerné par :

- Le plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Rhône. La compétence du suivi de ces plans a été transférée aux Conseils généraux depuis 2005. Le plan départemental est actuellement en cours de révision ;
- Le plan départemental de gestion des déchets du BTP ;
- La charte de gestion des déchets du BTP.

Elle dispose sur son territoire de points tri situés à proximité du bourg ainsi que dans les hameaux.



La déchetterie de Goutte Vignole situé sur Tarare / Saint Marcel L'Eclairé, est le lieu le plus proche de Dième (20 minutes) pour déposer les déchets. Les containers à disposition permettent de trier différents type de déchets:

- Déchets verts ;
- Ferrailles ;
- Déchets ménagers spéciaux ;
- Batteries, piles, peinture, ... ;
- Objets encombrants ;
- Huile de vidange.

Dième, 69170  
Déchetterie de Goutte Vignole - Tarare /

Partir maintenant

Envoyer l'itinéraire vers votre téléphone

via D106 et D31	20 min
Le plus rapide	16,7 km
<a href="#">DÉTAILS</a>	
via D106	23 min
	18,6 km
via D313 et D338	26 min
	25,6 km

